



**HAL**  
open science

# **Regard géo-historique sur la difficile transformation des friches industrielles de la vallée de la Fensch : l'exemple de la reconversion en cours du site de l'usine sidérurgique intégrée SMK (1897-2018)**

Eric Marochini

## **► To cite this version:**

Eric Marochini. Regard géo-historique sur la difficile transformation des friches industrielles de la vallée de la Fensch : l'exemple de la reconversion en cours du site de l'usine sidérurgique intégrée SMK (1897-2018). *Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon*, 2018, 92, <10.4000/geocarrefour.11777>. <hal-03126154>

**HAL Id: hal-03126154**

**<https://hal.science/hal-03126154v1>**

Submitted on 30 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Géocarrefour

92/2 | 2018

Visibilité et invisibilité de la pollution des sols dans les territoires (post)industriels : de nouvelles perspectives sur la résilience et la justice environnementale ?

Articles

---

## Regard géo-historique sur la difficile transformation des friches industrielles de la vallée de la Fensch : l'exemple de la reconversion en cours du site de l'usine sidérurgique intégrée SMK (1897-2018)

*A geohistorical look at the difficult transformation of industrial wastelands in the Fensch Valley: the example of the ongoing conversion of the SMK integrated steel plant (1897-2018)*

ERIC MAROCHINI

<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.11777>

---

### **Résumés**

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

This article takes a geographical, historical, social and political look at the difficult transformation of industrial wastelands in the Fensch valley, in the heart of the Lorraine steel basin, which is now almost fully converted. Taking as a framework of study the redevelopment over a long time of the site of the SMK steel plant inscribed in the municipal banners of Algrange, Knutange and Nilvange, the author wonders how the pollution of this space has been apprehended, sometimes denied, sometimes experienced as a brake on development, with regard to the economic and social evolution of the North-Lorraine living area, the play of local actors and environmental constraints. He observes how since the beginning of the industrial reconversion the logics of *tabula rasa*, of resilience, of resistances, confront each other, conjugate or succeed one another.

---

## ***Entrées d'index***

### **Mots-clés**

pollutions visibles et invisibles, friches industrielles, potentiel de résilience, réaménagement de friches sidérurgiques, plan de gestion

### **Keywords**

visible and invisible pollution, brownfields, potential for resilience, redevelopment of brownfields, management plan

---

## ***Texte intégral***

# **Introduction**

L'histoire de la vallée de la Fensch s'est longtemps conjugée avec celle de la famille De Wendel, venue s'installer à Hayange sur le site de la Rotonde en 1704. Dans cette petite vallée usinière (Printz, 1966) au cœur du bassin ferrifère lorrain où ont fonctionné, au paroxysme de l'activité sidérurgique durant les Trente Glorieuses jusqu'à trente hauts-fourneaux, toute l'organisation spatiale et sociétale s'est faite autour des usines sidérurgiques et des carreaux miniers (Marochini, 2018). Après le temps de la production et du « Texas français »<sup>1</sup>, la succession des crises sectorielles à partir du premier choc pétrolier n'a pas seulement affecté les territoires des bassins industriels lorrains, elle a aussi radicalement modifié l'image de l'ensemble de la région (Renard-Grandmontagne, 2015). En à peine une décennie, la Lorraine de la production est devenue la Lorraine des reconversions industrielles. La vallée de la Fensch a néanmoins longtemps résisté à ces fermetures. En effet, la dernière unité française de production continentale de fonte, le site Patural de Hayange, n'a été mise sous cocon qu'en 2012, dans le cadre de l'accord Ayrault-Mittal qui a fait couler beaucoup d'encre.

Le départ des sociétés sidérurgiques a laissé dans cette vallée, comme ailleurs dans le bassin ferrifère, de nombreuses friches le plus souvent transmises aux collectivités locales par le biais du portage foncier de l'Etablissement public foncier Lorrain (EPFL). La zone dite de la Paix, où s'est longtemps étendue l'usine intégrée de la Société Métallurgique de Knutange, fait partie de ces friches que l'on a vite voulu requalifier mais dont la transformation s'est avérée être particulièrement laborieuse et émaillée de difficultés

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

agricoles et à faciliter le renouvellement urbain, la reconquête des zones en déshérence redevient un enjeu d'aménagement.

Cet article se propose de revenir, au travers du regard d'un géographe et aménageur actuel de cette friche, sur la genèse du site industriel puis sur le processus de mise en friche avec ses visibilités et ses invisibilités. L'approche est géo-historique en ce sens qu'il s'agit d'analyser dans le temps les rapports socio-économiques qui ont prévalu quant aux choix d'aménagement, les écueils qui ont freiné ces derniers et les opportunités qui les ont déterminés. Après l'apogée des Trente Glorieuses et le paroxysme de l'occupation de l'espace par l'usine (1897-1983), débute une période post-industrielle hésitante avec des choix stratégiques discutables pour la transformation de la friche (1984-1999). Devenue invisible pour les habitants, résignés au vu de l'ampleur des crises industrielles successives souvent dramatiquement vécues, la friche redevient un enjeu et une opportunité avec la raréfaction du foncier et les velléités de renouvellement urbain, le développement du travail frontalier au Grand-Duché de Luxembourg, dans un contexte géo-environnemental, sociétal et juridique nouveau (2000-2017). Enfin, alors que la phase opérationnelle de réaménagement global du site sous maîtrise d'ouvrage intercommunale débute, nous tenterons d'anticiper le devenir possible de cet espace tout autant que celui de ses franges fragilisées, avec ses potentialités, ses faiblesses, structurelles et conjoncturelles. Il s'agira en quelque sorte d'évaluer son potentiel de résilience.

## **Une usine sidérurgique intégrée caractéristique des vallées usinières lorraines et longtemps hors d'emprise de l'empire De Wendel<sup>3</sup>.**

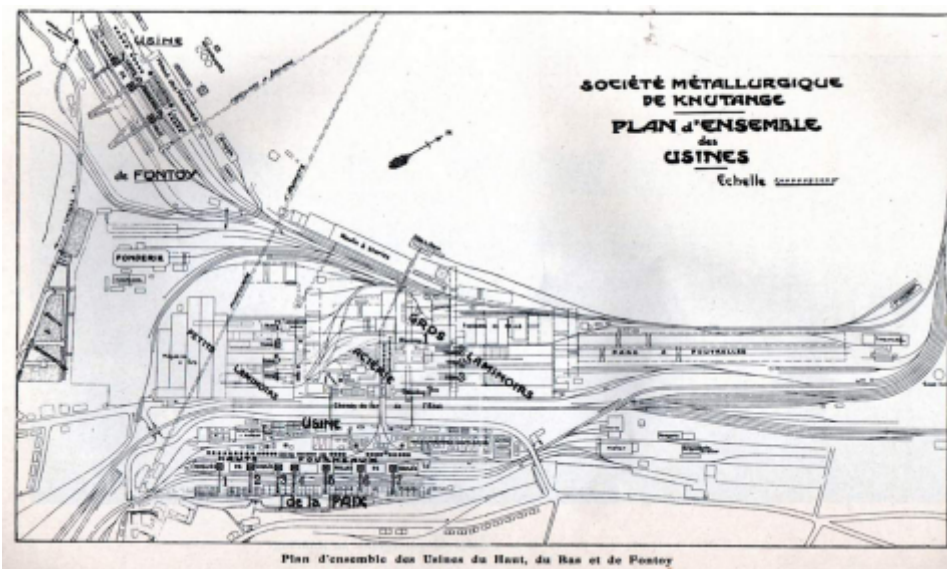
C'est en 1897, en pleine période d'annexion allemande, que débute l'histoire de cette usine construite dans un espace géographique tout à la fois restreint et contraint, avec l'implantation des premiers hauts-fourneaux sur le versant Est de la vallée du ruisseau d'Algrange. Au départ fondée avec des capitaux belges (Société anonyme des hauts-fourneaux lorrains), l'usine connaît toutes les vicissitudes de l'occupation allemande, puis du retour à la France, et ne prend d'ailleurs son appellation de SMK qu'en 1919. En 1963, elle est un temps la propriété de la Société Mosellane de Sidérurgie (SMS) avant d'entrer dans le giron de Wendel Sidelor (1968) puis de Sacilor (1972).

Sur le plan technique, l'usine SMK, où ont travaillé jusqu'à 8 000 sidérurgistes, était citée dans les manuels de sidérurgie comme l'exemple d'une entité industrielle à "étages" où le minerai arrivait par le haut et les demi-produits sortaient par le bas (Kaercher-Régnery, 1987)<sup>4</sup>. Autour de ses deux sites, Fontoy (3 011 habitants) d'une part et celui sis sur les 3 bans communaux de Algrange (6 173 habitants), Nilvange (4 796 habitants) et Knutange (3 207 habitants) d'autre part, l'usine a compté jusqu'à dix hauts-fourneaux, une aciérie avec 6 convertisseurs Thomas, dix lignes de laminage et également une cimenterie pour

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**



Source : Société Métallurgique de Knutange

Au total, ce sont près de 100 hectares de terrains qui ont été utilisés et transformés en profondeur pour les besoins de l'usine, autant que l'ensemble du réseau viaire, hydrographique et d'assainissement, les deux étant le plus souvent alors confondus. La photographie n° 1 illustre cette place alors ultra-dominante de l'usine dans le paysage de cuesta traditionnel lorrain et des cités ouvrières adjacentes construites dans le même état d'esprit paternaliste que celles de la famille De Wendel. A Nilvange, d'importantes casernes alternant avec de coquettes villas, mêlant bois, grès rouge et pierre de Jaumont, ont été érigées en contact direct avec l'usine SMK (Printz, 2008). Le site constituait alors un lien, l'espace nodal, le cœur industriel entre les 4 villes de Algrange au Nord, Nilvange à l'Est, Knutange au Sud et Fontoy à l'Ouest (Carte 1).

**Photographie 1 : Vue aérienne sur le site de la Paix depuis Knutange vers Algrange (1960)**



Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

positionnement géographique enclavé, les adaptations nécessaires et souvent ingénieuses au terrain mais également l'absence de débouché ferré et fluvial vers la Moselle canalisée, située à dix kilomètres, ont largement fragilisé ce complexe industriel qui n'a pas pu résister à la nouvelle donne économique de l'époque (Kaercher-Régnery, *op. cit.*).

**Carte 1 : L'usine de la Paix (et usine de Fontoy) et son occupation de l'espace à la fin des années 1960 dans l'espace bâti actuel**



Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

L'annonce puis les premières destructions ou démantèlements des unités industrielles du site s'inscrivent en réalité dans un contexte de restructurations locales massives tant dans les domaines minier qu'industriel. L'usine SMK n'était qu'une parmi de nombreuses autres dans le bassin ferrifère<sup>5</sup> à subir ce sort, mais le traumatisme général laisse vite place à la volonté de retrouver de nouveaux usages aux espaces libérés, à recréer le lien entre les villes-usines qui s'était totalement distendu. Ainsi, si dans le processus de reconversion industrielle, les sociologues distinguent trois phases dans le ressenti de la population (Grossetti *et al.*, 1998) allant de l'incrédulité (fermeture de l'usine) à l'action (redéveloppement territorial) en passant par la phase intermédiaire du deuil (substitutions, destructions), il semble que dans le cas du site de la Paix, non seulement ces trois périodes ont connu des temporalités très différentes mais la reconquête des terrains a été spatialement très inégale.

C'est déjà sous la forme intercommunale que s'organise cette reconquête alors que les élus et les industriels décidèrent, dès après les fermetures, la dernière étant celle de l'usine de Fontoy en 1983 (Printz, Schmidt, 2012), d'opter pour la politique de la *tabula rasa*. Le démantèlement fut tout à la fois brutal et résigné. Il faut dire que la compensation, à tout le moins, des pertes d'emplois dans la sidérurgie était alors la priorité, au point que l'Etat français n'eut aucune difficulté à implanter une centrale nucléaire à Cattenom, à quelques kilomètres seulement de la vallée de la Fensch. Pour les acteurs locaux autant que pour les populations, l'idée d'un redéveloppement économique prévalait sur toute autre considération. La résilience était alors exclusivement jugée sous l'angle économique qu'elle qu'en fut l'ampleur. Si ce choix permit une action rapide, il s'est avéré très discutable pour l'avenir d'une grande partie des 100 hectares du site où les destructions n'ont été réalisées qu'en surface, laissant les superstructures souterraines des usines intactes, juste recouvertes et donc invisibles. Classiquement, il s'est agi, tant pour les industriels que pour les acteurs locaux, d'invisibiliser l'héritage environnemental pour accélérer le processus de résilience. L'urgence économique a réellement prévalu.

Cette pollution géotechnique d'hier est encore une réalité d'aujourd'hui et un facteur limitant lourdement la reconversion. Une étude menée par le BRGM en 1988, à la demande de l'Établissement Public de la Métropole Lorraine (qui deviendra l'Établissement Public Foncier Lorrain), montrait déjà l'hétérogénéité des remblais, la faiblesse des recouvrements et surtout la subsistance des structures sous les convertisseurs Thomas (entre 5 et 9 mètres de profondeur), sous les fours des laminoirs (entre 5 et 7 mètres) ainsi que les fondations des hauts fourneaux et des cowpers (Lebon, 1988). Pour Bruno Vennin, « *directement confrontés à la pression sociale des populations des zones de conversion, les collectivités sont plus sensibles au temps court de la revendication sociale qu'au temps long de la réindustrialisation* » (Vennin, 1988). On peut lire ici comme une volonté manifeste d'aller vite, de passer à autre chose dans un contexte social très tendu, sans penser à la préparation de l'avenir et donc au contrôle du processus de démantèlement du site, à une époque où les questions de développement durable n'étaient pas aussi prégnantes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Ainsi, en 1986, les communes de Algrange, Nilvange et Knutange décident de porter

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant.  
Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité**  
(mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

contraint tant sous l'angle géotechnique que de la présence de métaux lourds. La législation de l'époque, peu sourcilieuse sur le plan environnemental, et l'urgence sociale de l'emploi expliquent en grande partie cette situation.

Pour la partie basse de la zone de la Paix, la plus étendue, l'histoire sera toute autre. Couvrant près de 70 hectares, cette friche est d'autant plus visible, encore aujourd'hui, qu'elle se situe le long de la RD 152 qui fait le lien entre les communes d'Algrange et Knutange, et constitue également le prolongement de la RD 952, colonne vertébrale de l'agglomération fenschoise. Ce site a été géré par l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine à partir de 1988 et a fait l'objet immédiatement de travaux de dépollution mais selon les modalités sommaires de l'époque. Il a ensuite été transféré, en 1992, au Syndicat mixte pour l'aménagement du site de la Paix (SIAPAX) lequel fut dissous au début des années 2000 et repris par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, créée la même année. Les communes de Nilvange et Algrange ont d'ailleurs été les dernières à rejoindre cette intercommunalité.

Durant les années 1990, cet espace ne connaîtra quasiment aucune implantation nouvelle si ce n'est la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage très vite transformée en lieu de sédentarisation, un incinérateur contribuant plus encore à la pollution des terrains environnants et qui fut assez vite détruit et, plus tard, une déchèterie communautaire. Cet espace, sans plan d'aménagement concerté, sans projet de développement, sans vocation affirmée et sans soutien politique clair, végète littéralement tandis que la mémoire du lieu et notamment celle de ses contraintes de dépollution se délite. Dans la conurbation industrielle de la Fensch où fument encore, pour quelques temps, les derniers hauts-fourneaux continentaux français à Hayange, le site de la Paix contribue alors pleinement à « *l'allure curieuse d'une peau de léopard dont les tâches sont les friches industrielles, parfois requalifiées, mais rarement réaménagées* » (Edelblutte, 2011, p. 154). Jusqu'ici en réalité, la reconquête s'est faite « au doigt mouillé », par touches successives à la façon d'un tableau pointilliste bien terne, et aucune initiative de conservation mémorielle ne s'est réellement manifestée.

## Entre risque et opportunité : le pari de la transformation sélective d'un site aux pollutions invisibles

Pendant ce temps d'hésitations qui dure, la législation évolue dans le sens d'un renforcement significatif des préoccupations environnementales. Comme souvent, le cadre et les normes changent sous l'impulsion d'une pression sociale ou d'événements dramatiques<sup>6</sup>. Les années 2000 seront de ce point de vue marquées par l'avènement du principe de précaution, en complément des principes constitutifs du droit de l'environnement, en l'espèce pollueur-payeur, responsabilité, intégration et compensation (Petit, 2009). En droit français, ce principe de précaution va même prendre une valeur

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

Ainsi, le projet de territoire communautaire 2001-2008 inscrit le site de la Paix dans une nouvelle logique de développement, celle d'un partage des fonctions. Tout le secteur au sud du site, le long de la rivière Fensch, là où l'emprise de l'usine n'était pas significative et donc les pollutions des sols plus faibles, aura pour vocation les loisirs au travers d'un écoparc offrant un itinéraire pédagogique sur l'histoire de la sidérurgie jouxtant un parcours de santé, des sentiers de promenade, des aires de jeux et de pique-nique ainsi que 4 terrains de pétanque et un city-stade. Appelé Parc de la Rotonde, celui-ci constitue désormais un véritable lien avec le tissu urbain de la ville de Knutange. Pour le reste du site, autour de 40 hectares après qu'en 2005 la commune de Fontoy ait décidé de ne pas adhérer à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch mais à celle contiguë de Thionville Portes de France, les élus communautaires engagent une procédure classique de Zone d'Aménagement Concerté sur les trois communes membres de Algrange, Nilvange et Knutange. Une première procédure est engagée en 2007, le dossier est approuvé et le mode de gestion retenu est celui d'une concession d'aménagement avec participation aux risques de la collectivité concédante. Le contexte était alors celui d'une forte demande foncière sous l'impulsion de la croissance du travail frontalier vers le Grand-Duché de Luxembourg. Un an après l'avis d'appel à concurrence, en juin 2009, les élus font un constat d'échec, les aménageurs potentiels ayant tous sollicités une participation communautaire jugée excessive. Cette procédure et les consultations des services de l'Etat ont surtout confirmé que la connaissance du site n'était pas suffisante, malgré toutes les études menées jusqu'alors.

L'invisibilité des pollutions, enfouies depuis près de 25 ans, a pris fin pour les acteurs territoriaux lors de la reconversion du site. Ce moment est aussi celui d'une certaine tension politique, les élus des trois communes aspirant à la transformation rapide de cette friche aux marges de leur ville. Trois raisons principales à cela. D'abord aux yeux de tous, c'est bien la visibilité de l'échec de la reconquête qui se dessine. Ensuite, dans le même temps, et ceci concourt également à cette impression de déshérence qui s'affirme, c'est tout le reste de la filière liquide de la sidérurgie dans la vallée de la Fensch, à Hayange à moins de 3 kilomètres du site de la Paix, qui se retrouve de nouveau en lumière<sup>7</sup>. Enfin, la crise financière de 2008 vient rompre le cycle immobilier positif observé et interrompre un temps l'essor de l'emploi frontalier, moteur quasi exclusif de l'économie résidentielle locale. Après cette première tentative infructueuse, dans le contexte de perplexité dépeint, les élus prennent conscience de la nécessité de réduire plus encore le champ des incertitudes. Des études très poussées sont alors lancées avant de revenir au dossier de ZAC. D'octobre 2009 à janvier 2013, une vaste étude de faisabilité géotechnique est menée pour hiérarchiser les secteurs qui peuvent faire l'objet ou non d'une reconversion. Les photographies 2 à 5 exposent le gigantisme des infrastructures enfouies et l'ampleur des travaux de retrait ou d'évitement à opérer sur certaines parties de ce site.

**Photographies 2 à 5 : Différentes illustrations des structures enfouies de l'usine de la Paix révélées par l'étude géotechnique**

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**



Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant.  
Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité**  
(mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**



Source : ROV Consult, 2009

Dans le prolongement des études longues relatives aux soubassements, il a fallu engager celles portant sur l'environnement et tout particulièrement les pollutions aux métaux lourds et hydrocarbures (Hydrocarbures Aromatique Polycycliques ou HAP et Hydrocarbures AliPhatique ou HCT). Celles-ci sont assez caractéristiques des friches sidérurgiques et méritent un niveau d'expertise supérieur aux études précédemment menées, sur une échelle plus fine d'analyse et dans le domaine de la politique nationale de

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

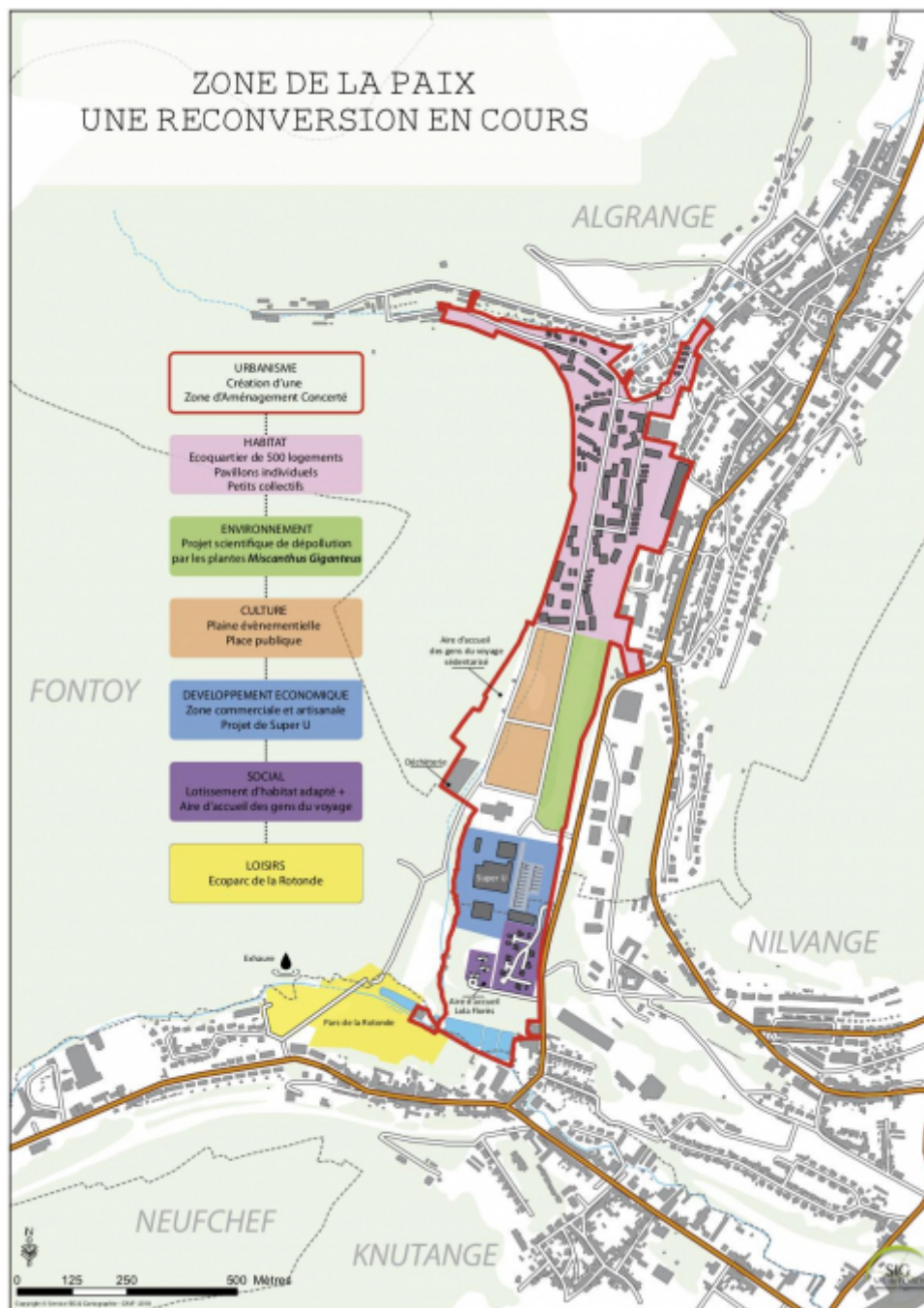
mission d'expertise sur quatre ans est confiée à la société ENVISOL pour regarder les interactions entre les milieux (eaux souterraines, eaux de ruissellement, air ambiant...). La mission complémentaire sur les sept secteurs sensibles menée en 2015, également par ENVISOL, met en évidence la présence d'HCT volatils dans les gaz du sol, de naphthalène au droit d'une ancienne usine proche du bâti actuel à Algrange (usine Mulhwie) et un impact plus localisé en mercure. Toutefois, l'étude qualitative des risques sanitaires a conclu à la compatibilité des milieux investigués pour l'usage sensible projeté, en l'occurrence un nouveau quartier d'habitation. Les risques sont considérés comme acceptables pour le scénario d'aménagement projeté (carte 2) sous la réserve de la mise en œuvre de restrictions d'usages assez lourdes : l'ensemble de la ZAC sera recouvert d'un revêtement de type béton ou de 50 centimètres de terre végétale saine, les conduites d'alimentation en eau potable seront en PolyEthylène Haute Densité (PEHD) et mises en tranchées avec un matériau sain. Enfin la collectivité doit assurer la conservation de la mémoire du site à travers un dossier de servitudes et une inclusion aux documents d'urbanisme. Une zone du secteur nord échappe à ces prescriptions générales compte tenu des concentrations en HAP et HCT observés aux abords de l'ancienne cimenterie de l'usine. Au regard des écarts avec les normes tolérées, la dépollution y est impérative pour atteindre les seuils ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes). Ceci sera réalisé à partir de début 2019 selon la technique du "landfarming" *in situ* (méthode de biodégradation par amendement), pour laquelle la collectivité sera financée par la Région Grand Est dans le cadre de sa politique d'accompagnement pour la dépollution des friches industrielles.

**Carte 2 : Un zonage d'aménagement redessiné en fonction des contraintes de pollution et aux enjeux urbanistiques**

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**



Source : Communauté d'Agglomération Val de Fensch, 2018

Le recyclage des friches industrielles, pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme pour de nombreux autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale où l'industrie occupe une place importante, constitue l'un des moteurs du développement de la politique de renouvellement urbain et concerne toutes les compétences de l'établissement communautaire (l'économie, l'habitat, l'espace naturel, les

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

élus décident de mettre la concertation et la co-construction au cœur de la démarche. En cela, il s'agissait d'apporter une information la plus objective permettant d'associer le plus en amont possible les résidents locaux, mais également les futurs acquéreurs de terrains. Outre les éléments classiques d'enquête publique, le cabinet OBRAS a notamment animé début 2016 des visites commentées de la friche avec les habitants (photographie 6) mais également des ateliers d'échanges et de construction du projet (photographie 7). Ces derniers ont notamment montré que c'était les populations les plus au contact du projet, celles résidant dans les quartiers contigus, qui se sont senties réellement concernées et ont participé activement à la démarche consultative. Les questions de mobilité post aménagement, de connexions entre les quartiers, de création de zones tampons et de couture verte, de densité, de stationnement ou d'écran paysager, ont suscité davantage d'interrogations que la nature des pollutions du lieu ou les méthodes de traitement employées. Ceci démontre une forme de décalage dans la perception de la pollution entre les futurs acquéreurs de terrain et les populations résidentes plutôt enclines à préserver ou à améliorer la qualité de leur cadre de vie. Dans le cas du site de la Paix, c'était d'autant plus vrai que le temps long de réinterrogation de la friche a rendu plus imperceptibles encore les pollutions. La plupart des résidents ne connaissent plus rien du passé de ce site et des activités industrielles intenses qui y ont été menées. Malgré cela, l'expérience fut intéressante et enrichissante pour le plan d'aménagement de zone. En cela, l'évaluation citoyenne, construite à partir d'une multitude d'opinions, confère à la politique publique menée une plus grande légitimité, même si le recours aux usagers peut engendrer des surcoûts ou ralentir la démarche constructive (Menguy, 2018).

**Photographie 6 : Article de la presse locale relatif à la visite commentée du site de la Paix**

INTERCOMMUNALITÉ à algrange

# ZAC de la Paix : la parole à la population

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch a lancé la concertation publique, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Paix à Algrange. Hier matin, des riverains ont participé à la visite guidée du site.



Après de longues études, le Val de Fensch connaît mieux l'état du sous-sol. Si une partie de la surface est polluée, celle étant saine pourra accueillir à terme un écoquartier.

Nous vous associons à un projet qui fait débat depuis des années», lance Patrick Peron, le maire d'Algrange et 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. La concertation publique, concernant l'aménagement des friches sidérurgiques du site de la Paix à Algrange, a commencé (lire RL du 6 janvier). Hier matin, l'intercommunalité a invité les rive-



Une cinquantaine de riverains a participé à la visite guidée du site hier matin. Photo/Ferns HECKLER

« Il est de faire de ce site quelque chose de vivant », insiste Frédéric Bonnet.

### Différentes problématiques

tourisme du Val de Fensch.

Au fil de la balade, les guides ont pris le micro pour commenter les remarques des participants. « Le chemin que nous empruntons a été aménagé a

pour que nous puissions le mettre au jour », précise le responsable du cabinet Obras.

Ce premier dialogue sera poursuivi le 6 février avec une nouvelle rencontre avec la popula-

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**



Source : Communauté d'Agglomération Val de Fensch, 2018

## **De la phase réflexive à l'aménagement opérationnel : anticiper les écueils potentiels de reconquête de la friche et éviter des effets miroirs négatifs avec des espaces contigus très dégradés**

Le dossier de ZAC a été finalement approuvé par les délégués de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch le jeudi 15 décembre 2016, en tenant compte de l'Avis de l'Autorité Environnementale formulé par le Préfet de Région le 1er octobre 2016. En synthèse, celui-ci prévoit une nouvelle réorganisation de l'espace (carte 2) avec la fossilisation d'une partie de l'espace central très pollué. Il est notamment prévu la réalisation d'une plaine événementielle intégralement bétonnée et imperméabilisée pour éviter les échanges avec le sol. Ce secteur fait par ailleurs l'objet depuis 2015 d'une préparation géotechnique (plateforme Waving) pour pouvoir y développer également des activités commerciales et artisanales. Quelques implantations sont d'ores-et-déjà prévues. Dans certaines parties de cette même zone centrale, là où la pollution du sol est la plus importante, des parcelles ont été réservées à des activités de recherche sur la phytoremédiation, notamment la plantation de *Miscanthus Giganteus* pour capter les pollutions du sol. Ces travaux de recherche sont réalisés en lien avec l'Université de Lorraine et en particulier le département de génie biologique de l'Institut Universitaire

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

finages et de la topographie contraignante<sup>9</sup> mais, de surcroît, le bâti existant est très ancien, souvent dégradé avec des taux de vacances particulièrement élevés. Dans ces trois communes, le Plan Local de l'Habitat relève ainsi que 50 % des logements datent d'avant la Seconde Guerre Mondiale. Dans de telles conditions périphériques, la bonne intégration du programme de développement urbain à l'existant devient même un enjeu de l'attractivité future de la ZAC. Prévu initialement pour 560 logements, la jauge est actuellement en cours d'être revue pour éviter une surdensification qui pourrait nuire au projet, en particulier sous l'angle paysager et des conditions de mobilité. L'aménageur retenu, qui assurera une bonne partie du risque économique, devra néanmoins respecter un programme de construction très précis, en l'espèce la réalisation de 30 % de logements sociaux, car les communes concernées sont déficitaires au sens de la loi<sup>10</sup>, et un seuil maximum obligatoire de 70 % de logements au prix du marché.

Pour réussir sa mue et devenir un quartier doublement intégré au tissu urbain existant et à l'écrin de verdure de la frange ouest de la friche, les aménageurs devront tout particulièrement veiller aux aspects environnementaux du site. Le cabinet OBRAS, et la société civile consultée, ont notamment insisté sur l'importance de préserver des corridors écologiques à l'intérieur du quartier pour tisser du lien vert d'un versant à l'autre du thalweg, pour donner à cet espace la dimension d'un quartier adossé à la ville en veillant à sa couture avec l'existant, pour y développer de la mobilité douce et ne pas donner l'impression d'un axe urbain annexe et supplémentaire. La réussite économique de ce projet (attirer de nouveaux habitants) passe aussi et surtout par le changement d'image qu'apportera cet espace réaménagé aux trois villes contiguës, et par la permanence de la dynamique de l'économie résidentielle portée par l'essor continu du travail frontalier. Il n'est cependant pas facile de changer l'image d'un site tout en visibilisant et en assumant sa pollution.

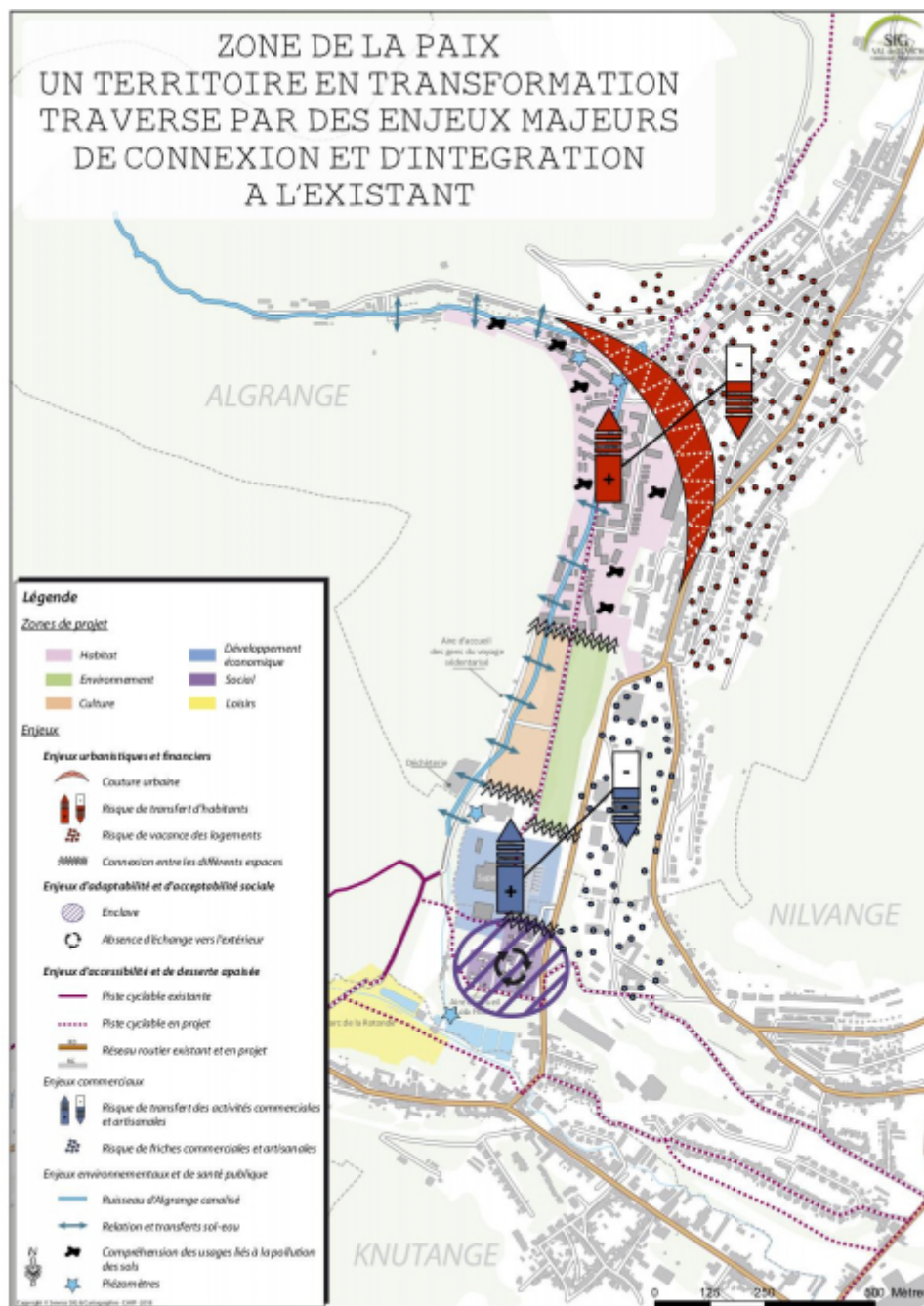
Aujourd'hui, le regard porté de l'extérieur sur ces trois communes est plutôt négatif en raison d'un habitat ancien et en mauvais état, avec en corollaire une accumulation de la précarité sociale et un déficit d'attractivité. Le pari repose donc sur l'idée de construire un quartier architecturalement et fonctionnellement de qualité, tout en travaillant également sur les marges de celui-ci, sans quoi son développement pourrait être sinon remis en cause du moins ralenti. En effet, les aménageurs s'inquiètent également du renforcement de la détérioration des quartiers contigus et d'un accroissement de la vacance dans l'hypothèse d'un transfert de population y résidant vers la future ZAC d'habitat (Carte 3).

### **Carte 3 : Les enjeux de connexion et d'évolution du site de la Paix**

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**



Source : Communauté d'Agglomération Val de Fensch, 2018.

Cette problématique des risques de transfert de fonction se pose également d'un point de vue commercial. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, la partie haute de la Paix a été très vite transformée, dès la fin des années 1990, en zone d'activités commerciales. Or, la première implantation prévue dans la zone basse (Carte 3), en partie centrale, sera la réalisation d'un nouveau Super U en remplacement de l'ancien. Il sera

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

cette transformation attendue n'en est, en réalité, qu'à son commencement. Le processus de mutation de la friche SMK coïncide ainsi pleinement avec les deux phases de la reconversion développées par Simon Edelblutte qui : « *dans la diversité apparente, distingue la réaction dans l'urgence, souvent décevante à moyen terme, d'une réaction plus réfléchie, plus durable, mais aussi plus coûteuse* » (Edelblutte, 2011, p. 171). Cette approche géo-historique, humble dans ses ambitions, montre en réalité plusieurs choses. D'abord que le cheminement de la reconversion d'un site de cette ampleur est complexe, qu'il s'inscrit dans un temps long où la mémoire s'efface puis rejaillit dans un cadre sociétal et des représentations renouvelées, dans un contexte législatif mouvant où attendre est presque prendre un risque pour la réussite de la transformation. Ici plus qu'ailleurs l'alchimie de la mutation a été difficile à trouver tant les couches d'histoires se sont superposées pour composer un véritable palimpseste.

Ensuite, le développement qui précède plaide pour (re)penser l'aménagement d'une friche dans un processus de dialogue avec les populations tout en tenant compte des aspects parfois contradictoires de cette ambition. En effet, très souvent, l'aménageur et l'élu se trouvent face au dilemme de répondre à des aspirations contrastées entre ceux qui souhaitent conserver le souvenir du passé et ceux qui au contraire veulent en faire table rase. Dialogue aussi pour convaincre que tout risque sanitaire est écarté, que la dépollution a été faite comme il le fallait et que « *la société civile (les riverains et les futurs occupants) s'est bien approprié cette notion (parfois floue) de dépollution selon l'usage et la mutation du site* » (Rouvreau, 2016, p. 1).

Enfin, la réussite d'une opération de reconversion de grandes friches passe inmanquablement par l'investissement de la puissance publique. Les acteurs publics (et ici économiques) de la transformation de la zone de la Paix auront été nombreux : les communes isolément puis regroupées dans le SIAPAX, l'EPML puis l'EPFL, la communauté de communes puis la communauté d'agglomération, le Conseil Régional de Lorraine puis la Région Grand Est, parmi d'autres. Sans le financement public des études de requalification et des travaux de dépollutions (qui auraient dû échoir aux groupes industriels), rien ne pourrait être envisagé dans ces espaces géographiques où le prix du foncier n'est pas celui des grandes métropoles. En cela, cette conversion en cours n'est en rien comparable à celle de Belval-Ouest au Grand-Duché de Luxembourg situé à moins de 15 kilomètres de la ZAC de la Paix, dont Lucas Del Biondo a bien montré le cumul nécessaire des investissements public (Etat Luxembourgeois) et privé (ArcelorMittal) pour aboutir à un résultat remarquable et cité en exemple à l'échelle internationale (Del Biondo, 2014).

Le sujet de la reconversion des friches industrielles a été très étudié. Il est néanmoins encore bien loin d'être épuisé. Dans la période post-industrielle que nous traversons il reste encore beaucoup de friches à faire revivre. Le potentiel de renaissance est considérable. L'ancienne Région Lorraine et ses marges frontalières ont maintenant presque 40 années de recul et d'expériences variées, de modes de reconquête allant de la conservation artialisée (Husson, 2018) à la transformation urbaine intégrale. La ZAC de la Paix dont nous avons dépeint la genèse, avec l'œil de l'aménageur territorialement et

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

- DECOQC C., 2010, *Friches industrielles et pollutions historiques, Mission d'information et d'évaluation*, Lille Métropole, 182 p.
- DEL BIONDO L., 2009, La conversion des friches sidérurgiques à la frontière Franco-luxembourgeoise : un enjeu transfrontalier, *L'Information Géographique*, vol. 73, n° 3, p. 46-64.
- DEL BIONDO L., 2014, *Les stratégies de recomposition urbaine soutenable des anciens territoires industrialo-urbains : étude du territoire franco-luxembourgeois de la haute vallée de l'Alzette et apports d'exemples européens*, Thèse de Doctorat, Nancy, 425 p.
- EDELBLUTTE S., 2010, *Paysages et territoires de l'industrie en Europe : héritages et nouveaux*, Paris, Ellipses, 272 p.
- EDELBLUTTE S., 2011, Que reste-t-il de l'industrie après la désindustrialisation ? De la négation au patrimoine industriel, *Bulletin de l'Association des géographes français*, 2011-2. p. 150-163.
- GROSSETTI M. et al., 1998, *La construction des politiques locales. Reconversions industrielles et systèmes locaux d'action publique*, Paris, L'Harmattan, 224 p.
- HUSSON J.-P., 2018, *Artialisation, mise en scène des usines et des forges en Lorraine*, Conférence présentée à Hayange le 13 mars 2018 à l'Hôtel de communauté de la CAVF.
- JANIN C. et ANDRES L., 2008, Les friches espaces en marge ou marges de manoeuvre pour l'aménagement des territoires ?, *Annales de géographie*, 2008/5, n° 663, p. 62-81.
- KAERCHER-RÉGNERY M. et M.-L., 1987, *Knutange, son histoire*, Ed. Klein, 560 p.
- LEBON P., 1988, *Etude des contraintes géotechniques en vue de la réhabilitation des friches de l'usine de la Paix (57)*, Rapport du BRGM, 72 p.
- MALÉZIEUX J., 1980, Crise et restructuration de la sidérurgie française (le groupe Usinor), *L'Espace Géographique*, Tome 9, n° 3, p. 183-196.
- MAROCHINI E., 2018, Val de Fensch : résilience, transformations et anticipations d'un territoire encore industriel, *Revue Géographique de l'Est*, (à paraître).
- MENGUY B., 2018, L'évaluation citoyenne bonifie les politiques publiques, *La Gazette des Territoires*, Juillet, p. 42-44.
- NIEDERCORN F., 2018, Friches industrielles : les enjeux de la dépollution, *Les Echos*, 25 mars.
- PETIT Y., (dir.), 2009, *Droits et politiques de l'environnement*, Paris, La Documentation Française, 200 p.
- PRINTZ A., 1985, *La vallée usinière*, Florange, Marchal, 175 p.
- PRINTZ M., 2008, *Paternalisme et habitat dans la vallée de la Fensch*, n° 2/2.
- PRINTZ M., SCHMIDT L., 2012, *Les usines de la Fensch au temps de l'apogée sidérurgique*, Editions Domini, 120 p.
- RAGGI P., 2013, Industrialisation, désindustrialisation et ré-industrialisation en Europe : le cas de la sidérurgie lorraine (1966-2006), *Rives méditerranéennes*, n° 46, p. 11-28.
- RENARD-GRANDMONTAGNE C., 2015, Du "Texas français" à une région au cœur de l'Europe : recompositions territoriales, *Bulletin de l'association des géographes français*, 92-4, p. 565-584.  
DOI : 10.4000/bagf.1132
- ROUVREAU L., 2016, *La requalification des friches industrielles, un enjeu économique, environnemental et sociétal pour les villes*, Actes du colloque reconquête des friches industrielles, Académie d'Agriculture de France.
- VENNIN B., 1988, Conversion industrielle : une affaire d'Etat, *Economie et humanisme*, n° 304, nov-déc.

---

## Notes

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

5 On citera notamment les fermetures des entités sidérurgiques de Thionville, de Longwy, de Saulnes, de Joeuf, de Moyeuve-Grande, de Hayange Saint-Jacques.

6 Par exemple, la loi Bachelot post AZF

7 Arcelor, avant la fusion avec Mittal, avait alors échafaudé une feuille de route avec pour objectif de restructurer la société et de la rendre plus compétitive. Connue sous le nom de plan Apollo, cette feuille de route prévoyait la fermeture des hauts fourneaux de Hayange en 2010. Il a été suspendu le temps de la fusion mais très vite, dès 2012, le groupe ArcelorMittal annonce que les conditions de cette suspension n'étaient plus réunies et l'unité de Hayange sera mise sous cocon jusqu'en novembre 2018.

8 Les élus ont un temps souhaité une labellisation du type écoquartier mais y ont finalement renoncé au regard des exigences. Ils ont cependant maintenu un niveau élevé de qualité dans le traitement paysager et environnemental.

9 La commune d'Algrange dispose depuis 1996 d'un Plan de Prévention des Mouvements de Terrain.

10 La quasi-totalité des anciens logements des cités minières et usinières, ayant pu un temps être qualifiés de sociaux, ont été vendus, le plus souvent à leurs occupants, ils ne sont donc pas comptabilisés. Plusieurs propositions de lois ont été déposées pour faire reconnaître cette particularité du bassin industriel lorrain, sans jamais aboutir.

---





## Table des illustrations

	<b>Titre</b>	Figure 1 : Plan d'ensemble des usines du Haut, du Bas (SMK) et de Fontoy en 1960
	<b>Crédits</b>	Source : Société Métallurgique de Knutange
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-1.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-1.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 140k
	<b>Titre</b>	Photographie 1 : Vue aérienne sur le site de la Paix depuis Knutange vers Algrange (1960)
	<b>Crédits</b>	Source : R. Sebben, collection personnelle
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-2.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-2.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 332k
	<b>Titre</b>	Carte 1 : L'usine de la Paix (et usine de Fontoy) et son occupation de l'espace à la fin des années 1960 dans l'espace bâti actuel
	<b>Crédits</b>	Source : Communauté d'Agglomération Val de Fensch, 2018
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-3.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-3.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 328k
	<b>Titre</b>	Photographies 2 à 5 : Différentes illustrations des structures enfouies de l'usine de la Paix révélées par l'étude géotechnique
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-4.png">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-4.png</a>
	<b>Fichier</b>	image/png, 354k
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-5.png">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-5.png</a>
	<b>Fichier</b>	image/png, 334k

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**

	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-8.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-8.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 312k
	<b>Titre</b>	Photographie 6 : Article de la presse locale relatif à la visite commentée du site de la Paix
	<b>Crédits</b>	Source : <i>Républicain Lorrain</i> , 23 janvier 2016
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-9.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-9.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 288k
	<b>Titre</b>	Photographie 7 : Atelier de co-construction du projet de réaménagement de la ZAC de la Paix avec les habitants, le 6 février 2016 à Algrange
	<b>Crédits</b>	Source : Communauté d'Agglomération Val de Fensch, 2018
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-10.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-10.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 180k
	<b>Titre</b>	Carte 3 : Les enjeux de connexion et d'évolution du site de la Paix
	<b>Crédits</b>	Source : Communauté d'Agglomération Val de Fensch, 2018.
	<b>URL</b>	<a href="http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-11.jpg">http://journals.openedition.org/geocarrefour/docannexe/image/11777/img-11.jpg</a>
	<b>Fichier</b>	image/jpeg, 312k

## ***Pour citer cet article***

### *Référence électronique*

Eric Marochini, « Regard géo-historique sur la difficile transformation des friches industrielles de la vallée de la Fensch : l'exemple de la reconversion en cours du site de l'usine sidérurgique intégrée SMK (1897-2018) », *Géocarrefour* [En ligne], 92/2 | 2018, mis en ligne le 28 décembre 2018, consulté le 30 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/11777> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.11777>

## ***Auteur***

### **Eric Marochini**

Directeur Général Adjoint Aménagement, Urbanisme et Développement Territorial, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, [eric.marochini@agglo-valdefensch.fr](mailto:eric.marochini@agglo-valdefensch.fr)

## ***Droits d'auteur***

© Géocarrefour

Ce site utilise des cookies et collecte des informations personnelles vous concernant. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre **politique de confidentialité** (mise à jour le 25 juin 2018).

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation des cookies.

**Fermer**